

par l'insertion de cette condition que le paragraphe 3 de l'article 19 de ladite loi, qui permet l'emploi de timbre-poste en remplacement des timbres fiscaux imprimés exprès, en exécution des prescriptions contenues dans la partie III, soit abrogé, et que toute disposition prise conformément à cette condition deviendra effective à la date du premier octobre 1923.

#### TAXE SUR LES VENTES

L'hon. M. FIELDING: Nous mettons en discussion le n° 3 de l'ordre du jour relatif à la taxe sur les ventes. L'objet de cette proposition est d'abolir les divers taux en vigueur aujourd'hui pour leur substituer un taux uniforme de 6 p. 100. Le mode de fonctionnement du nouveau régime offre encore quelques difficultés, mais nous espérons l'appliquer assez bien.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'avais compris qu'on ne devait pas discuter la résolution relative à la taxe de vente.

L'hon. M. FIELDING: Je l'avais mise de côté pour le moment, car j'avais autre chose à proposer.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Plusieurs de nos collègues sont absents.

L'hon. M. FIELDING: Si l'honorable député désire l'ajournement j'y consens volontiers.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quant à moi je ne désire pas qu'elle soit ajournée; mais il y a des absents. En tout cas, la discussion ne pourrait se terminer ce soir. Il y a beaucoup de choses sur lesquelles je veux être éclairé à propos de cette taxe.

L'hon. M. FIELDING: Puisqu'il en est ainsi, je propose le renvoi.

(La résolution est réservée.)

(Rapport est fait sur l'état de la question

#### SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre siège en comité des subsides.

Terres et parcs du domaine fédéral.—Parc nationaux et emplacements historiques, \$1,250,980.

M. SHAW: Le département a-t-il décidé d'accorder une augmentation de la concession hydraulique de la Calgary Power Company, dans le parc national de Banff.

L'hon. CH. STEWART (ministre de l'Intérieur): Le département a reçu des protestations contre l'octroi de nouvelles concessions; mais le département n'a encore pris aucune décision à cet égard. Je veux auparavant me rendre compte *de visu* cet été aux lacs Spray dont le niveau serait modifié par une nouvelle prise d'eau.

M. SHAW: Quelle est l'attitude du département à l'égard des demandes de concessions hydrauliques dans nos parcs nationaux?

L'hon. M. SEWART: Nous n'avons pas encore adopté une politique définitive à ce sujet. Une concession a déjà été accordée au lac Minnewanka, dans le parc national de Banff, à la compagnie qui nous a fait cette demande. Je n'aime pas à donner à croire que cette concession constitue un précédent. Quoi qu'il en soit, il faudra toujours décider s'il convient d'octroyer des privilèges de ce genre sur certains points du territoire.

On nous a aussi demandé, sans toutefois montrer beaucoup d'insistance, l'autorisation d'élever le niveau du lac de Waterton pour servir à l'irrigation du sud de l'Alberta. Le gouvernement des Etats-Unis aurait son mot à dire dans la question.

M. FORKE: Je tiens à faire savoir au ministre que j'ai reçu de nombreuses protestations contre l'octroi de nouvelles concessions d'eau, dans les parcs du domaine. La question intéresse énormément les provinces de la prairie. Je signale le fait au ministre.

M. GARDINER: Les parcs publics du Canada ont été réservés pour l'usage du peuple canadien. Je demanderai au ministre s'il pense que le Gouvernement a le droit d'accorder des privilèges semblables dans ces parcs.

L'hon. M. STEWART: Oui, le département est autorisé à les accorder. Nous avons au Feuilleton un projet de loi qui mettrait sous le contrôle du Parlement les chutes d'eau et autres privilèges dans les territoires réservés pour des parcs, mais je ne demanderai pas l'adoption de ce bill. Je suis enclin personnellement à réserver ces territoires purement pour l'usage auquel ils ont été destinés. Mais poser comme règle rigoureuse et absolue que dans aucun de ces territoires,—et on en a réservé d'immenses pour des parcs dans les Rocheuses,—on ne devrait accorder aucun privilège d'exploitation de force hydraulique, c'est peut-être aller un peu loin.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne sais pas exactement ce que pense le ministre au sujet de cette question, mais si j'en juge par sa dernière phrase, je ne crois pas avoir une opinion très différente de la sienne. J'ai lu dans un article de journal quelques allusions à la demande d'une compagnie de Calgary qui cherche à obtenir des concessions hydrauliques dans les lacs Spray du parc des Rocheuses ou comme on l'appelle maintenant le parc national de Banff. Ces commentaires sont absolument hostiles à l'octroi et paraissent se baser sur le prétendu principe que si